AL HIFADH SICAV RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2009

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » ainsi que sur la composition de ses actifs pour la période allant du 01 avril 2009 au 30 juin 2009.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « AL HIFADH SICAV » comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois de la société « AL HIFADH SICAV » dans les placements constitués de liquidités et de quasi-liquidités et les placements en certificats de dépôt émis par la STUSID BANK ont atteint respectivement, au 30 juin 2009, 36,89% et 12,21% de son actif à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport aux limites de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de 10% prévue par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

A notre avis, et en dehors des deux observations citées au niveau du paragraphe précédent, les états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-juin-09	30-juin-08	31-déc08
Portefeuille titres	3.1	7 667 517,710	0,000	5 977 906,190
Obligations et valeurs assimilées		1 730 905,095	0,000	1 065 757,646
Emprunts d'Etat et valeurs assimilés		4 894 862,615	0,000	4 353 470,574
Titres des Organismes de Placement Collectif		1 041 750,000	0,000	558 677,970
Placements monétaires et disponibilités	3.3	13 479 607,140	0,000	3 576 077,066
Placements monétaires		10 009 118,059	0,000	3 027 581,555
Disponibilités		3 470 489,081	0,000	548 495,511
Créances d'exploitation	3.5	11 049,929	0,000	32 009,538
Total Actif		21 158 174,779	0,000	9 585 992,794
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	29 751,410	0,000	18 157,614
Autres créditeurs divers	3.7	8 378,742	0,000	7 313,699
Total Passif		38 130,152	0,000	25 471,313
Actif net		21 120 044,627	0,000	9 560 521,481
Capital	3.8	20 724 483,097	0,000	9 470 862,576
Sommes distribuables		395 561,530	0,000	89 658,905
Résultat d'exploitation de la période		256 788,972	0,000	57 468,228

138 592,264	0,000	32 190,677
180,294	0,000	0,000
21 120 044,627	0,000	9 560 521,481
21 158 174,779	0,000	9 585 992,794
	180,294 21 120 044,627	180,294 0,000 21 120 044,627 0,000

(Montants ex	primes	en c	linars 1	tunisiens))
---	-------------	--------	------	----------	------------	---

(Iviontants	<u>s exprim</u>	ies en dinars tur	iisiens)			
	Note	Période du 1er Avril au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2009	Période du 1er Avril au 30 juin 2008	Période du 1er janvier au 30 juin 2008	Période du 1er janvier au 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille titres	3.2	135 660,351	209 482,044	0,000	0,000	49 385,179
Dividendes des OPCVM		56 188,500	56 188,500	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations de sociétés		16 655,319	31 891,086	0,000	0,000	12 242,318
Revenus des emprunts d'Etat et valeurs assimilées		62 816,532	121 402,458	0,000	0,000	37 142,861
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	78 383,816	111 393,255	0,000	0,000	38 958,003
Revenus des bons de trésors		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des billets de trésorerie		7 842,181	7 842,181	0,000	0,000	0,000
Revenus des certificats de dépôt		32 926,388	63 925,056	0,000	0,000	36 290,502
Revenus des Dépôts à Terme		34 656,156	35 811,344	0,000	0,000	1 338,733
Revenus des comptes à vue		2 959,091	3 814,674	0,000	0,000	1 328,768
Total des revenus des placements		214 044,167	320 875,299	0,000	0,000	88 343,182
Charges de gestion des placements	3.9	(29 751,410)	(49 765,194)	0,000	0,000	(21 396,586)
Revenu net des placements		184 292,757	271 110,105	0,000	0,000	66 946,596
Autres produits		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	3.10	(8 174,138)	(14 321,133)	0,000	0,000	(9 478,368)
Résultat d'exploitation		176 118,619	256 788,972	0,000	0,000	57 468,228
Régularisation du résultat d'exploitation		128 640,654	138 592,264	0,000	0,000	32 190,677
Report à nouveau		180,294	180,294	0,000	0,000	0,000
		1			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Sommes distribuables de la période		304 939,567	395 561,530	0,000	0,000	89 658,905
Report à nouveau (annulation)		(180,294)	(180,294)	0,000	0,000	0,000
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(128 640,654)	(138 592,264)	0,000	0,000	(32 190,677)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur		(864,243)	(461,088)	0,000	0,000	2 707,610
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titr	es	(11 366,431)	23 515,119	0,000	0,000	42 973,593
Frais de négociation		(1 328,885)	(2 315,084)	0,000	0,000	(3 160,028)
Résultat de la période		162 559,060	277 527,919	0,000	0,000	99 989,403

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET TRIMESTRIEL							
(Montants exprimés en dinars tunisiens) Période du 1er Avril au 30 juin 2009 Période du 1er janvier au 30 juin 2009 Période du 1er janvier au 30 juin 2008							
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	162 559,060	277 527,919	0,000	0,000	99 989,403		
Résultat d'exploitation	176 118,619	256 788,972	0,000	0,000	57 468,228		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(864,243)	(461,088)	0,000	0.000	2 707,610		
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	(11 366,431)	23 515,119	0,000	0.000	42 973,593		
Frais de négociation	(1 328,885)	(2 315,084)	0,000	0,000	(3 160,028)		
Distributions de dividendes	(89 514,229)	(89 514,229)	0,000	0,000	0,000		
Transaction sur capital	8 233 957,609	11 371 509,456	0,000	0,000	9 460 532,078		
Souscription	28 298 344,796	51 324 684,542	0,000	0,000	24 899 859,324		
Capital	27 971 900,000	50 574 800,000	0,000	0,000	24 720 900,000		
Régularisation des sommes non distribuables	106 269,055	229 173,902	0,000	0,000	44 993,922		
Régularisation des sommes distribuables	220 175,741	520 710,640	0,000	0,000	133 965,402		
Rachat	20 064 387,187	39 953 175,086	0,000	0,000	15 439 327,246		

Capital	19 866 600,000	39 385 300,000	0,000	0,000	15 291 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	76 960,848	185 792,328	0,000	0,000	45 752,521
Régularisation des sommes distribuables	120 826,339	382 082,758	0,000	0,000	101 774,725
Variation de l'actif net	8 307 002,440	11 559 523,146	0,000	0,000	9 560 521,481
Actif net					
En début de période	12 813 042,187	9 560 521,481	0,000	0,000	0,000
En fin de période	21 120 044,627	21 120 044,627	0,000	0,000	9 560 521,481
Nombre d'actions					
En début de période	125 133	94 291	-	-	-
En fin de période	206 186	206 186	-	-	94 291
Valeur liquidative	102,432	102,432	0,000	0,000	101,393
Taux de rendement	0,97%	1,96%			1,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2009

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

NOTE 1.: PRESENTATION DE LA SOCIETE

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi no95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéficies annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2. : Référentiel et principes comptables appliqués

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Note 2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/06/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Note 2.2. Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels de la SICAV EL HIFADH sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Note 2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Note 2.2.2. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Note 2.2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3. : Les éléments du bilan et de l'état de résultat

Note 3.1. : Portefeuille titres

Le solde de ce poste se détaille comme suit:

Désignation du titre	nombre de titres	Cout d'acquisition	Valeur au 30 juin 2009	% actif
Titres OPCVM				
Actions des SICAV	10 000	1 039 503,478	1 041 750,000	4,92%
Actions SICAV FIDELITY	10 000	1 039 503,478	1 041 750,000	4,92%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées				
Obligations admises à la cote	27 506	1 692 458,414	1 730 905,095	8,18%
Amen Bank 2006	150	12 092,747	12 303,227	0,06%
ATB 2007/1	4 100	377 228,520	379 209,531	1,79%
ATL 2007/1	1 330	106 445,486	111 053,712	0,52%
BTKD 2006	4 000	240 139,544	246 573,094	1,17%
CIL 2002-3	300	6 041,430	6 132,150	0,03%
CIL 2007-1	300	24 208,848	24 790,128	0,12%
GL 2003-2	7 516	301 675,984	308 161,260	1,46%
TL 2006-1	7 570	454 965,060	469 732,996	2,22%
TL SUB 2007	500	40 070,600	42 126,684	0,20%
TLS 2008-1	1 000	80 228,000	80 239,200	0,38%
UTL 2004	505	30 336,290	30 765,050	0,15%
UTL 2005	235	19 025,905	19 818,063	0,09%
Obligations non admises à la cote	0	0,000	0,000	0,00%
Néant				
Titres de créance émis par le Trésor négociables	4 608	4 785 261,000	4 894 862,615	23,13%
<u>sur le marché financier</u> BTA 6,75 - 07/2017	1 000	1 020 300,000	1 072 820,712	5,07%
·	1 014	1 020 300,000		
BTA 6,75 - 04/2010 (10 ans)	845		1 045 439,037	4,94%
BTA 6,99 - 05/2022 (15 ans)	681	865 432,000	872 329,588	4,12%
BTA 7,5 - 04/2014 (10 ans)		732 193,000	740 924,548	3,50%
BTA 7 - 02/2015 (10 ans)	928	979 873,000	999 986,254	4,73%
BTA 8,25 - 07/2014 (12 ans) TOTAL	140	154 325,000 7 517 222,892	163 362,476 7 667 517,710	0,77% 36,24%

Note 3.2 : Les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2008
<u>Dividendes</u>	56 188,500	56 188,500	0,000
- des Titres OPCVM	56 188,500	56 188,500	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	79 471,851	153 293,544	0,000
Revenus des obligations de sociétés	<u>16 655,319</u>	<u>31 891,086</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	16 655,319	31 891,086	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<u>62 816,532</u>	<u>121 402,458</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	62 816,532	121 402,458	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000
Revenus des autres valeurs	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000	0,000
TOTAL	135 660,351	209 482,044	0,000

Note 3.3. Les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 13 479 607,140 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
	ирге	•		
<u>Placements monétaires</u>		9 883 249,286	10 009 118,059	47,31%
Franksin CTUCID DANIK				
Emetteur STUSID BANK				
Certificats de dépôt STUSID BANK à plus d'1 an	3	2 500 000,000	2 584 163,334	12,21%
OF ATTOCASE AS ASSESSED OF A STATE OF A STAT			2 00 1 100,00 1	12,2170
Certificats de dépôt 730J échéance 23/10/2010	1	1 000 000,000	1 031 626,000	4,88%
Certificats de dépôt 730J échéance 24/09/2010	1	1 000 000,000	1 035 653,334	4,89%
Certificats de dépôt 730J échéance 06/10/2010	1	500 000,000	516 884,000	2,44%
Dépôt à Terme STUSID BANK à plus d'1 an	12	4 300 000,000	4 333 863,258	20,48%
_ DAT STUSID BANK à plus d'un an	12	4 300 000,000	4 333 863,258	20,48%
·		,	,	,
Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
Emetteur AL WIFAK LEASING				
Billets de trésorerie à plus d'un an	1	1 500 000,000	1 502 669,589	7,10%
Billets de trésorerie à plus d'1 an Alwifack	1	1 500 000,000	1 502 669,589	7,10%
Billets de trésorerie à moins d'un an	1	594 100,088	594 245,818	2,81%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Alwifack	1	594 100,088	594 245,818	2,81%
Emetteur ATTIJARI LEASING				
Billets de trésorerie à moins d'un an	2	989 149,198	994 176,060	4,70%
Billets de trésorerie à moins d'1 an Attijari	2	989 149,198	994 176,060	4,70%
•		,	,	•
<u>Disponibilités</u>		3 470 489,081	3 470 489,081	16,40%
Dépôts à vue		3 987 195,027	3 987 195,027	18,84%
Sommes à l'encaissement		0,000	0,000	0,00%
Sommes à régler		-516 705,946	-516 705,946	-2,44%
TOTAL		13 353 738,367	13 479 607,140	63,71%

Note 3.4. Les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit:

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2008
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	7 842,181	7 842,181	0,000
Intérêts des certificats de dépôt	32 926,388	63 925,056	0,000
Intérêts des autres placements	34 656,156	35 811,344	0,000
Intérêts des comptes courants	2 959,091	3 814,674	0,000
TOTAL	78 383,816	111 393,255	0,000

Note 3.5. Les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 11 049,929 DT au 30/06/2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2009	Montant au 30/06/2008
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	8 899,929	0,000
Agios créditeurs à recevoir	2 150,000	0,000
TOTAL	11 049,929	0,000

Note 3.6. Les opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 29 751,410 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit:

Désignation	Montant au 30/06/2009	Montant au 30/06/2008	
Rémunération Distributeurs	10 625,504	0,000	
Rémunération gestionnaire	12 750,603	0,000	
Rémunération dépositaire	6 375,303	0,000	
TOTAL	29 751,410	0,000	

3.7. Autres Créditeurs Divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 8 378,742 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2009	Montant au 30/06/2008
Redevance CMF	1 670,680	0,000
Provision jeton de présence	2 981,463	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	3 597,303	0,000
TCL	111,296	0,000
Impôt à payer	0,000	0,000
Frais dépositaires à payer	18,000	0,000
TOTAL	8 378,742	0,000

Note 3.8. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi:

Capital initial au 01/01/2009	
Montant	9 429 100,000
Nombre de titres	94 291
Nombre d'actionnaires	315
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	50 574 800,000
Nombre de titres émis	505 748
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	39 385 300,000
Nombre de titres rachetés	393 853
Capital au 30-06-2009	
Montant (en nominal)	20 618 600,000
Sommes non distribuables	105 883,097
Montant du capital au 30/06/2009	20 724 483,097
Nombre de titres	206 186
Nombre d'actionnaires	428

Note 3.9. Les charges de gestion des placements

Les charges des placements se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2008
Rémunération Distributeurs	10 625,504	17 773,281	0,000
Rémunération gestionnaire	12 750,603	21 327,934	0,000
Rémunération dépositaire	6 375,303	10 663,979	0,000
TOTAL	29 751,410	49 765,194	0,000

Note 3.10. Les autres charges

Les autres charges des placements se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1er Avril au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2009	Période du 1er janvier au 30 juin 2008
Rémunération commissaire aux comptes	2 002,757	3 598,130	0,000
Redevance CMF	4 250,113	7 109,163	0,000
Jetons de présence	1 495,858	2 975,278	0,000
Autres impôts	425,410	638,562	0,000
TOTAL	8 174,138	14 321,133	0,000

Note 4. Autres informations

Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.